N 3205 — 9e Année | CINQ CENTIMES | Vendredi 26 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Le Haut Commandement

La Chambre a abordé hier la discussion du projet de loi du ministre de la guerre tendant à organiser le haut commandement dans l'armée.

Ce projet comprend deux parties distinctes : l'une qui précise le fonctionnement du Conseil supérieur de la guerre, l'autre qui modifie la hiérarchie militaire actuellement existante et qui crée, au-dessus du grade de général de division, un nouveau grade, celui de « général », sans épithète.

Le Conseil supérieur de la guerre est composé des seuls officiers généraux désignés pour exercer en temps de guerre le commandement des groupes d'armées et des armées.

Le projet du général Billot oblige le ministre de la guerre à le consulter sur toutes les questions *techniques*, telles que l'organisation générale de l'armée, les dispositions essentielles de la mobilisation, le plan de concentration, les méthodes générales d'instruction, l'adoption de nouveaux engins de guerre, etc.

Rien de plus juste, à la condition, bien entendu, que l'avis du Conseil supérieur sera purement consultatif, que le ministre soit libre de le suivre ou de ne pas le suivre, et que, seul chef responsable de l'armée, il conserve tout entière l'autorité que lui donne la Constitution.

La seconde proposition gouvernementale soulève de plus graves objections.

Qu'on crée un nouveau grade et que n'osant point revenir à celui de maréchal de France, on accorde aux douze membres du Conseil supérieur de la guerre le titre de « général » tout court. Soit!

« Il faut, dit M. de Montfort dans son rapport à la Chambre, reconnaître qu'en l'absence d'éminents services de guerre, résultat inévitable d'une longue période de paix, le grade peut seul, en affirmant la permanence et l'indiscutabilité du commandement, qui doivent être, à tous les degrés, la base de notre édifice militaire, assurer en même temps, d'une manière efficace, la véritable préparation à la guerre. »

Un nouveau grade assurera-t-il l'indiscutabilité du commandement, comme l'affirme M. de Montfort? Donnera-t-il à celui qui en sera investi plus d'autorité sur les généraux sous ses ordres que la lettre de service qui en tient lieu aujourd'hui?

On nous permettra d'en douter. Le jour où l'on voudra faire respecter la lettre de service à l'égale d'un grade supérieur, il n'y aura qu'à lui en donner le caractère et les prérogatives, en appliquant les règles de la discipline, au sommet de la hiérarchie, avec la même rigueur inflexible que dans le reste de l'armée.

En tout cas, pour être logique, il faudrait un grade spécial, non seulement pour les généraux d'armée, mais encore pour les commandants de corps d'armée, pour les généraux de groupe d'armées et pour le généralissime lui-même.

Mais, M. le général Billot ne s'en tient pas à cette innovation du grade de « général ». Il recule, en outre, pour les douze généraux qui en bénéficieront, la limite d'âge à soixante-six ans.

On se plaint, depuis longtemps, que la moyenne d'âge, dans le corps de nos officiers généraux, dépasse sensiblement celle constatée dans le haut commandement des principales armées d'Europe. On réclame de toutes parts le rajeunissement des cadres. Et l'on a vu, depuis quelques années, le jeune empereur Guillaume fendre impitoyablement l'oreille à de vieux généraux allemands, sans souci de leurs glorieux services et sans se laisser émouvoir par le souvenir de leur valeur passée.

Et, c'est ce moment que choisit le ministre de la guerre de France pour constituer, à la tête de l'armée, une oligarchie de vieux généraux, qui s'immobiliseront au Conseil supérieur de la guerre, jusqu'à l'âge de soixante-six ans, et qui présideront à notre organisation militaire avec l'esprit de routine et les idées arriérées auxquels on s'attache toujours davantage à mesure qu'on avance en âge.

L'avancement, déjà si lent, se trouvera encore plus entravé que par le passé, et nos généraux continueront d'atteindre le généralat à un âge où leurs qualités intellectuelles et physiques ont déjà sensiblement perdu de leur vigueur première.

M. Chapuis, qui a combattu hier le projet Billot à la Chambre, a rappelé que tous les hommes de guerre fameux avaient accompli, en pleine jeunesse, leurs valeureux exploits.

Il aurait pu aussi rappeler le mot de Charles-Quint vieilli disant que la fortune est femme et n'aime pas les vieillards.

C'est une des inquiétudes de tous les patriotes éclairés et renseignés que de voir les destinées de la France confiées à tant d'officiers généraux fatigués, incapables physiquement de faire campagne, et qui ne possèdent plus l'activité cérébrale, l'énergie morale, la rapidité de coup d'œil et de décision, qui sont plus que jamais indispensables à ceux auxquels incombera la redoutable mission de commander et de mener à la guerre les formidables armées d'aujourd'hui.

La Chambre a refusé à la proposition ministérielle le bénéfice de l'urgence, et elle a eu raison.

Une question de cette importance, et qui peut avoir une influence si terrible sur les destinées de la patrie, ne peut être résolue qu'après discussion complète et approfondie.

Et loin de reculer la limite d'âge de nos généraux, il faut, au contraire, voter des mesures, si cruelles soient-elles, qui assurent à notre brillante armée un commandement en qui elle puisse avoir toute confiance, et qui dissipent les patriotiques inquiétudes du pays.

Georges ROBERT.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les élections italiennes

Dans un autre moment, la presse française aurait suivi avec le plus vif intérêt le mouvement électoral italien, mais l'attention de l'Europe est fixée sur ce qui se passe en Orient, et la Crète l'absorbe tout entière. Les élections générales n'en ont pas moins eu lieu dans le royaume pour le renouvellement de la Chambre des députés. Les résultats qui nous sont parvenus jusqu'ici montrent que le ministère a obtenu une majorité considérable. Qui en sera surpris? M. di Rudini, M. Giolitti ou M. Crispi, peu importe qui gouverne en Italie : l'administration est toujours là pour exercer une pression effroyable sur le corps électoral, et les électeurs pour se montrer admirablement dociles. Autant qu'on en puisse juger, socialistes et radicaux, ont été moralement et matériellement battus, mais nous attendrons des renseignements un peu plus complets pour apprécier l'ensemble de la situation.

Rappelons simplement que la Chambre italienne est élue au scrutin d'arrondissement ; que sont électeurs tous les Italiens âgés de vingt et un ans, pourvu qu'ils sachent lire et écrire, qu'ils aient passé un examen spécial ou qu'ils paient 19 fr. 80 d'impôts directs. De nombreuses catégories de citoyens sont toutefois dispensées de ces conditions de l'examen et du cens. Ce sont : les vétérans des guerres de l'indépendance, les membres des ordres de chevalerie, du clergé, des Académies, des corps savants, des Chambres de commerce, de l'enseignement, les officiers ministériels, les anciens officiers et sous-officiers de l'armée, enfin les soldats qui au bout de deux ans ont obtenu un certificat d'instruction.

Toutes ces exceptions font que c'est, en somme, le suffrage universel qui fonctionne en Italie, à peu près dans les mêmes conditions qu'en France. Seulement il se produit infiniment plus d'abstentions que chez nous. Cela tient en partie à une disposition spéciale de la loi qui veut que tout électeur, même muni d'une carte, ne puisse voter s'il n'est connu des membres du bureau ou présenté par un autre électeur connu. Il arrive ainsi que des électeurs peu connus préfèrent ne point voter plutôt que de prendre la peine de chercher des témoins. Nous reculons d'horreur en présence des ravages que produit chez nous le fléau de l'abstentionnisme. Que dirions-nous si les abstentions y dépassaient, comme en Italie, les quatre cinquièmes du total des électeurs inscrits?

Avec tout cela, M. di Rudini va disposer d'une très forte majorité. Nous souhaitons qu'il en dispose longtemps. On ne sait jamais en Italie pendant combien d'années, de mois ou seulement de semaines la majorité restera fidèle au ministère qui lui a donné la vie.

Aussi M. Depretis, le prédécesseur immédiat de M. Crispi, un vieux renard parlementaire, qui trouva le moyen de gouverner dix ans de suite en faisant tout simplement de la politique au jour le jour, n'avait-il qu'une préoccupation quand les élections lui donnaient une trop forte majorité : c'était, tout de suite et comme entrée de jeu, de jeter à l'eau un bon tiers de ses nouveaux amis. En homme pratique, et qui ne croyait guère aux principes, il prétendait qu'une grosse majorité coûte trop cher à entretenir.

Le point à noter, maintenant que l'on connaît les résultats du scrutin de dimanche, c'est qu'une bonne partie de l'état-major de M. Crispi reste sur le carreau. Lui, par contre, est élu. Ce n'est pas assez pour permettre de croire qu'il a des chances de revenir au pouvoir.

Physiquement, en effet, M. Crispi est fini. Il n'a plus l'esprit lucide que quelques heures chaque jour ce qui n'a rien d'étonnant à son âge : 80 ans. Son nom n'a donc plus que la valeur d'une étiquette pour son parti dont le chef agissant est M. Sonnino.

Échos et Nouvelles

Depuis quelques jours, des nuées d'émouchets planètes, paraît-il, sur Paris. L'émouchet ou crécerelle est le plus oiseau de proie. Il se distingue du pigeon par son vol beaucoup plus large.

⁂

Il existe à Londres un peintre, M. Clarkson, dont la spécialité unique au monde, consiste à peindre les yeux pochés. — Pour un demi-souverain, il rend aux chairs un éclat qui paraît « nature ».

⁂

A l'Académie des Sciences, M. Girard apprend que M. Cayla a fait fructifier dans l'Orne des vignes d'origine chinoise semées par lui.

⁂

Pour 20 marks un pauvre diable vient d'offrir son cadavre, livraison après décès, aux étudiants de Gottingue, qui se sont cotisés pour lui venir en aide.

⁂

Plaignons les parisiens! Ils sont, paraît-il menacés d'une jolie nouveauté. Une voiture automobile munie d'un puissant phonographe, clamerait : « Ce soir représentation aux... » le tout accompagné d'une bruyante musique!!!

⁂

Le Conseil municipal de Paris a refusé de revenir sur sa décision, au sujet de l'itinéraire d'une nouvelle ligne de tramway qui traverse les Champs-Élysées, à la hauteur du rond-point. Cette décision a été prise par 44 voix contre 22.

AU JOUR LE JOUR

Collectivistes et Mutualistes

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Bien qu'un de nos collaborateurs ait déjà fait justice des incroyables attaques lancées au Palais-Ribour, par MM. Delesalle et Sever contre les mutualistes, il est bon d'y revenir, d'en préciser la portée, d'en signaler les néfastes tendances.

Si elles émanaient d'un des quelconques édiles-perroquets dont toute la science consiste à aller répétant les boniments, plus ou moins dénaturés, des trois ou quatre fortes têtes collectivistes qui font l'ornement du conseil, on pourrait les prendre pour de simples boutades ou moins encore.

Mais comme elles sont le fait de deux hommes qui ont la prétention de faire avaler à nos concitoyens du Nord les bourdes écloses sur les bords de la Sprée, on peut hardiment en conclure que ces attaques sont choses préméditées.

D'ailleurs, elles font partie intégrante du programme socialo-germano-guesdiste.

Tous ceux qui se sont occupés du mouvement socialiste, qui ont étudié sa genèse et suivi ses progrès en Allemagne savent que le célèbre agitateur Lassalle réservait toutes ses foudres pour ceux qui avaient « la lâcheté d'économiser. » Il considérait l'épargne comme le grand obstacle à la révolution, car, disait-il, plus le peuple sera abruti et misérable, plus tôt il marchera sus aux puissants et aux riches,

Et depuis lors, les sous-Lassalle, les sous-Marx et les sous-Guesde, tout en vivant du peuple qu'ils trompent, font tous leurs efforts, non-seulement pour s'opposer à son émancipation, mais encore pour augmenter la somme de ses misères.

Plus les travailleurs seront esclaves, plus facilement on leur tournera la cervelle, plus tôt on pourra leur mettre en mains la torche qui doit flamber les châteaux ou la pince-monseigneur qui doit fracturer les coffre-forts.

S'ils n'osent plus le dire ouvertement, par crainte du gendarme bourgeois, ils s'arrangent habilement pour le laisser entendre à leurs adeptes.

L'ouvrier dépensant tout au jour le jour, hâve, guenilleux, affamé aux jours de chômage ou au seuil de la vieillesse, qui est l'idéal de MM. Delesalle et Sever peut donc marcher de pair à compagnon avec l'ouvrier trimardeur, cette conception qui fera la gloire de M. Roulet.

Que les travailleurs sérieux et les mutualistes se rassurent. Qu'ils prennent les attaques de MM. Delesalle et Sever pour ce qu'elles sont en réalité : agitations révolutionnaires et billevesées collectivistes.

⁂

Pour notre part, c'est parce que nous sommes bien convaincus de la gêne qui pèse sur le monde du travail que nous nous efforçons d'y faire pénétrer les idées de mutualité et les principes de solidarité.

Certes, nous savons qu'avec de maigres salaires, insuffisants déjà pour donner le bien être, il est difficile d'ajouter une privation aux souffrances déjà supportées. Nous ne nous sentons pas le courage de blâmer le travailleur qui, lorsque la santé lui sourit ou lorsque le soleil rit sur sa tête s'en va la chanson aux lèvres, insouciant de la maladie et de la vieillesse, ne songeant ni aux jours de chômage ni de pluie.

Mais si, pour cette cigale prolétarienne, nous n'aurons pas la dureté de la fourmi bourgeoise, si aucun mot de blâme ne viendra sur nos lèvres, nous ne cesserons de lui répéter que la jeunesse et les beaux jours sont courts, que si elle n'a pas fait acte de prévoyance elle pourra s'en repentir amèrement quand soufflera la bise de l'adversité.

Les moyens de ne pas succomber à ses rudes coups, c'est non pas de se ronger le cœur par des convoitises inassouvies, de rêver d'un chambardement général dans lequel seuls quelques malins se tailleraient la part du lion, mais de tendre à l'amélioration sage et progressive de la société, tout en travaillant à l'avènement du jour d'équité et de justice, de s'assurer soi-même le foyer et le pain des vieux jours.

Le moyen le plus efficace est, comme nous l'avons déjà dit, la mutualité qui a pour base la solidarité et pour but le bien de chacun et de tous.

⁂

Les sociétés de ce genre ne manquent pas et ne peuvent qu'aller en augmentant jusqu'au jour, très lointain encore, où la nation tout entière, sous l'égide de l'Etat, ne sera plus qu'une vaste société mutuelle.

Mais en attendant, il faut profiter des avantages que donnent les sociétés privées, avantages aussi grands, sinon plus, que ceux que pourra plus tard donner l'Etat.

Nous en avons déjà fait connaître un certain nombre.

Aujourd'hui, nous parlerons de la société des *Prévoyants de l'Avenir*, en nous plaçant sur le même terrain que précédemment, c'est-à-dire que nous indiquerons son fonctionnement et ses résultats, sans vouloir la prôner aux dépens des autres.

Nous estimons, en effet, qu'une fois le travailleur éclairé, c'est à lui de comparer et de choisir.

⁂

Comme toutes les sociétés dont nous avons déjà parlé, la société d'épargne mutuelle qui s'est intitulée *Les Prévoyants de l'Avenir* a pour but de mettre le travailleur ou, pour prendre le terme plus exact, le prolétaire, à l'abri de la misère qui le guette sur ses vieux jours.

Il y a quelque dix-sept ans, un modeste mais intelligent et philanthrope ouvrier typographe M. Frédéric Chatelus sut communiquer à quelques uns de ses camarades sa foi dans la puissance de l'épargne volontaire et mutuelle.

Le 12 décembre 1880, il fondait à Paris, la Société des *Prévoyants de l'Avenir*.

Elle ne comptait, au début, que cinquante adhérents, mais à partir de 1881 elle prit un rapide essor.

M. Chatelus s'était inspiré des principes qui avaient guidé, près de trente ans auparavant, le baron Taylor, lorsqu'il fonda une société de prévoyance. Mais au lieu de s'adresser comme ce dernier à la catégorie limitée des membres de l'enseignement et des artistes, peintres, etc. ; il s'adressa indistinctement à tous les prolétaires.

Chaque sociétaire s'engageait à verser un franc par mois, soit douze francs par an, pendant un laps de vingt ans, au bout duquel il recevrait sa part des intérêts du capital commun existant à l'expiration de la vingtième année.

La rente servie est bien supérieure à celle qu'un seul individu pourrait espérer en effectuant un versement régulier de la même somme, car au bout de vingt ans, il s'est produit des morts, des radiations qui profitent aux persévérants.

C'est le jeu des assurances et des caisses de retraites.

⁂

La société eut des débuts pénibles, mais elle a fini par triompher de tous les obstacles.

A la fin de la première année, le nombre des adhérents s'élevait à 757, et le capital à 6700 fr. (chiffres ronds). Cinq ans plus tard en 1882, il y avait 25.678 sociétaires, et un capital de 673.000 francs. En 1891 : 145.614 sociétaires, possédant 6.700.000 francs. Enfin à l'heure actuelle d'après le compte établi au 31 janvier dernier, les Prévoyants de l'Avenir sont au nombre de 212.171, avec un capital social dépassant 19 millions de francs.

Donc, à l'heure actuelle, tout participant devient co-propriétaire d'un capital de 19 millions de francs et s'il vit dans 20 ans, il recevra sa part de rente calculée sur le capital alors présent et qui sera nécessairement plus fort que celui d'aujourd'hui, puisqu'il n'y a aucune raison pour que la progression s'arrête.

En 1901, le premier partage aura lieu. Comme il n'y aura guère que trois cents membres qui y auront alors droit, la rente qu'ils toucheront peut être évaluée, pour la première année, à près de deux mille francs.

Ce chiffre élevé, cette situation exceptionnelle qui ne se retrouvera plus, car la pension baissera forcément par la suite, a soulevé de vives protestations.

On accusa les premiers sociétaires de s'être quelque peu taillé la part du lion. Nous avons encore présente à l'esprit la campagne de protestations qui fut menée contre cet état de choses et qui eut pour point de départ la 51e section des *Prévoyants*, à Nancy.

Sans vouloir examiner ce que cette campagne revisionniste avait de fondé, tout en regrettant que la société des *Prévoyants* n'ait pas imité l'*Avenir du Prolétariat* en fixant un maximum de rentes, nous ne pouvons, en présence des résultats, ne pas constater ce que l'idée de Chatelus et de ses premiers amis avait de juste.

Si nous laissons de côté cette rente exceptionnelle des premiers fondateurs, il serait difficile de savoir exactement ce que sera, dans vingt ans, la part de chaque *Prévoyant*, car elle dépend du plus ou moins grand nombre de nouveaux adhérents et surtout de ceux que la mort fauchera.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que les associations Taylor, dont Chatelus s'est inspiré, fournissent actuellemen des pensions de 300 fr. à des membres ayant de 22 à 25 années d'ancienneté et n'ayant versé comme aux *Prévoyants* que 12 francs par an.

Mais il faut tenir compte de la baisse continue du taux de l'intérêt.

D'après certains calculs très sérieux et très sincères, la rente des *Prévoyants* ne saurait être inférieure dans les plus mauvaises années à 96 francs.

Ou trouverait-on un placement qui assurât une telle rente au bout de 20 ans pour un versement de 240 francs?

L'œuvre des *Prévoyants* ne s'adresse pas seulement aux hommes, mais à tous ceux qui touchent un salaire. Elle accepte des adhérents des deux sexes, dès l'âge de quinze ans, de sorte qu'à trente-cinq ans, on peut être un petit rentier.

⁂

Pour terminer, nous citerons les paroles de M. Pinloche, professeur à l'Université de Lille, lors d'une conférence qu'il fit, le mois dernier, à la 156e section de Loos-Haubourdin, section qui, en deux ans, a vu s'élever ses membres de trente à cent trente :

« L'accroissement rapide de la Société dans les seize premières années, c'est-à-dire dans la période la plus difficile, nous permet d'espérer qu'un jour elle englobera tout ce qui est digne du beau nom de travailleur, et qu'au lieu d'avoir une simple association de *Prévoyants*, nous aurons une *France prévoyante*!

« Il dépend de vous et de vous seuls, que ce beau jour ne se fasse pas longtemps attendre. A l'œuvre donc, unissons-nous, grossissons nos rangs pour marcher à l'assaut de la misère et de la servitude! Car n'oubliez pas que *prévoyant* veut dire *indépendant*, et chaque fois que quelqu'un voudra vous reprocher d'être prévoyant, demandez-vous quel motif il peut avoir d'en vouloir à votre indépendance.

» Mais aucun de ceux qui aiment réellement les classes laborieuses ne peut avoir d'autre but que celui que nous poursuivons. Notre seule ambition, c'est d'habituer le travailleur à songer à l'avenir et à comprendre qu'en dépit de toutes les belles phrases qu'on fait sonner à ses oreilles, il n'est vraiment quelqu'un que s'il n'a besoin de personne. Notre œuvre est donc avant tout une œuvre d'émancipation et de paix ou ce qui revient au même, une œuvre de liberté autant qu'une œuvre d'égalité et de fraternité.

« Travaillons donc de toutes nos forces à faire une *France Prévoyante*, ce qui veut dire une France sage et ennemie de tout bouleversement, si nous voulons avoir une démocratie vraiment digne de nous, une démocratie fondée non sur la haine et l'envie, mais sur l'union et l'amour des citoyens les uns envers les autres, et justement unis par les liens d'une fraternelle solidarité. »

Voilà de belles et sages paroles que feraient bien de méditer MM. Delesalle et Sever et tous les détracteurs de la mutualité.

E. PETITCOLAS.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

La Chambre

Séance du 24 mars 1897

Présidence de M. **Henri Brisson**, président

La Chambre valide d'abord l'élection de M. Baudon à Beauvais.

LE BUDGET DE 1897

M. Krantz, au nom de la commission du budget, dépose le rapport sur le budget de 1897, retour du Sénat.

M. Brisson. — Ce rapport pourra être mis, dans une demi-heure, à la disposition des membres de la Chambre.

LE HAUT COMMANDEMENT

Echec du général Billot

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif à l'organisation du haut commandement.

M. Mézière. — La commission, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence.

Cris à gauche. — Et le budget?

On vote à mains levées sur l'urgence, mais M. Brisson ne peut pas proclamer le résultat, aucun secrétaire n'étant là

Un membre du centre dépose une demande de scrutin public, puis la retire.

Par assis et levés la Chambre repousse l'urgence. C'est un échec pour le ministre de la guerre.

Discours de M. Chapuis

La parole est donnée à M. Chapuis pour la discussion générale,

M. Chapuis. — Je suis chargé d'ouvrir le feu contre le haut commandement. (Rire général).

Je ne vois pas l'utilité de ce projet qui va supprimer la responsabilité du ministre de la guerre et créer un nouveau grade qui sera un maréchalat déguisé. Il ne faut pas se lier les mains; il faut, au contraire, se ménager la possibilité de remplacer les commandants d'armées trop vieux et insuffisants.

La victoire aime les jeunes, voyez Cyrus Alcibiade. (Explosion d'hilarité).

M. Chapuis, sans s'émouvoir, continue son énumération de noms, laquelle dure cinq bonnes minutes.

Une voix. — Vous oubliez Jeanne d'Arc!

M. Chapuis. — Je ne veux pas introduire la légende dans cette discussion. (Exclamations à droite).

Je demande à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles.

Discours de M. Mézières

M. Mézières, président de la commission. — Messieurs, la loi sur le haut commandement est le complément et le couronnement de l'œuvre poursuivie depuis 1872.

La supériorité de l'armée prussienne à Sadowa provenait de la supériorité même de sa méthode et de sa longue préparation à la guerre. La France a dû s'inspirer d'une organisation aussi savante.

L'orateur rappelle tout ce qui a été fait pour l'organisation de notre armée.

Il faut, ajoute-t-il, que le haut commandement sorte de l'ombre, qu'il puisse préparer la guerre et assurer la victoire. L'organisation du haut commandement est nécessaire dans l'intérêt de l'armée et du pays,

Discours de M. de Tréveneuc

M. de Tréveneuc. — Messieurs, dit-il, sans s'inquiéter des autres propositions qui ont été déposées sur le haut commandement, la commission de l'armée n'a discuté que le projet du gouvernement et elle l'a adopté avec une hâte excessive.

Puis l'orateur montre par quelles évolutions a passé le commandement depuis le dix-septième siècle pour arriver à sa forme moderne.

M. de Montfort, rapporteur, défend les conclusions de la commission, puis la séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Discours de M. Raiberti

Elle est reprise à 4 h. 50. **M. Raiberti** expose qu'à son avis la loi proposée est une loi de méfiance contre le ministre de la guerre qui a le vrai commandement en temps de paix et qui se trouverait obligé de prendre l'avis de ses subordonnés.

Le Conseil supérieur qu'on créerait se réunirait sous la présidence du général en chef et au lieu d'un chef qui commande on aurait un parlement de généraux qui délibérerait (Très bien à gauche.)

Il faut laisser au gouvernement qui aura la lourde tâche de conduire la guerre la liberté absolue de choisir les généraux qui devront conduire les soldats au feu. (Applaudissements.)

Dans un pays démocratique, le généralissime c'est le gouvernement. Celui que veut créer M. de Tréveneuc ferait double emploi avec le ministre de la guerre dont il diminuerait l'autorité et l'initiative. Toutefois, en raison de l'énorme masse d'hommes à diriger, il est évident aujourd'hui que le commandement ne peut être une pensée directement transmise mais une pensée interprétée.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à vendredi une heure.

La Chambre décide de mettre en tête de son ordre du jour la discussion du budget et la séance est levée à 6 heures 20.

Physionomie de la Séance

La discussion du projet de loi sur le haut commandement s'est ouverte dans des conditions singulièrement fâcheuses pour le ministre de la guerre. Déjà lundi soir, le général Billot avait essuyé un échec à propos de la mise à l'ordre du jour de son projet qu'il voulait faire venir avant l'emprunt de Madagascar. Il en a subi un second au début de la séance d'aujourd'hui en réclamant l'urgence.

Malgré l'insistance du Ministre, la Chambre a jugé que deux délibérations étaient nécessaires pour un projet touchant si profondément à l'organisation de notre armée. La majorité qui s'est formée sur ce point contre le général Billot a même été très considérable. On peut l'évaluer à deux tiers de la Chambre. Ce double préjugé défavorable a pesé sur toute la discussion.

La Chambre a vivement applaudi les adversaires du projet, tandis que le président de la commission, M. Mézières, et le rapporteur, M. le comte de Montfort, ont eu quelque peine à se faire écouter.

De tous les discours prononcés dans la première partie de la séance, c'est celui de M. de Tréveneuc qui a obtenu le plus de succès. M. de Tréveneuc est un ancien officier de cavalerie et on ne saurait dire qu'il soit véritablement éloquent. Pourtant il parle des choses de l'armée avec une étonnante facilité. Certains lui ont reproché lorsqu'il retraçait l'histoire de Bonaparte et la grande lutte entre la Prusse et l'Autriche, qui aboutit au désastre de Sadowa, d'avoir refait le cours de St-Cyr.

La Chambre n'est pas composée exclusivement de généraux et il est bon, dans des questions aussi ardues que quelqu'un descende des sommets où planent les spécialistes pour lui expliquer les choses qu'elle est en droit d'ignorer.

Très intéressant aussi le discours de M. Raiberti qui avait le tort de venir après celui de M. de Tréveneuc, et le cours d'histoire militaire qu'il avait fort soigneusement préparé a été généralement jugé un peu long. On attendait ensuite un discours du ministre de la guerre et un discours de M. Cavaignac, mais l'heure avancée n'a pas permis à ceux-ci de prendre la parole aujourd'hui. Ce sera pour la prochaine fois. Vendredi, on interrompra la discussion pour examiner le budget, retour du Sénat.

T. H.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Une rectification

Nous avons donné hier le nom de M. Emile Dubois, parmi ceux des députés ayant voté la loi autorisant l'émission du Panama. L'honorable sénateur nous télégraphie de Paris à ce sujet :

« *Je vous prie de rectifier l'erreur que vous avez commise. Nommé député en 1889, je n'ai pu voter pour l'émission du Panama en 1888* »

DUBOIS,
Sénateur du Nord.

FUITE DE M. NAQUET

Paris, 24 mars. — Le bruit courait hier soir et se confirme aujourd'hui que M. Naquet a pris la fuite et se trouve à Londres.

⁂

Paris, 24 mars. — Le *National* a envoyé un de ses collaborateurs chez M. Naquet.

— Monsieur Naquet? demanda-t-il au concierge.

— C'est bien ici, monsieur, mais monsieur le député n'est pas là.

Et comme notre confrère insistait :

— Monsieur Naquet est parti en voyage, depuis plusieurs jours, il est à Nice, sans doute.

— Quand doit-il revenir?

— Je n'en sais rien.

— Vous lui envoyez son courrier?

— Non, monsieur le député m'a dit de le garder. Je ne le lui envoie pas comme de coutume...

Allons! encore un bruit calomnieux! ajoute notre confrère. L'auteur de la loi sur le divorce a dû faire simplement quelque escapade légère, il en est bien capable. On conçoit dans ce cas, qu'il ne dévoile pas le lieu de sa retraite.

Perquisition chez un journaliste

Paris, 24 mars. — A la suite de la visite de M. le sénateur Isaac, M. Le Poittevin, juge d'instruction, a fait procéder à une perquisition au domicile de M. Irénée Blanc, ancien rédacteur à la *France* et directeur de la *Liberté Coloniale*, 4, rue Nouvelle.

Nous avons voulu obtenir quelques explications de la bouche de l'ancien rédacteur parlementaire, et voici ce que M. Irénée Blanc nous a déclaré :

— M. Isaac est l'homme le plus intègre que je connaisse. Les soupçons qui auraient pesé sur lui à la suite de l'insertion de son nom sur un carnet de chèques en face d'une somme de 10.000 fr. ne peuvent être que le résultat d'un malentendu. Il n'aura point de mal à l'établir.

« Quant à moi, puisque mon nom a été prononcé dans cette triste histoire, je dois dire que jamais je n'ai été l'intermédiaire d'Arton, que jamais je n'ai eu à proposer à M. Isaac une somme quelconque pour acheter son vote, et j'affirme que si M. Arton a prétendu le contraire, Arton a menti.

» Je tiens M. Isaac dans la plus profonde estime. Je le connais depuis longtemps et j'ai eu maintes fois l'occasion de juger de son absolue honnêteté. Je suis un vieux journaliste. Je fus longtemps à la *France*, je suis rédacteur à l'*Événement*, j'ai eu quelquefois à m'occuper de questions de publicité. Je me rappellerai toujours que, désireux de faire de la réclame à M. Hurard, alors député, qui tenait à Paris une maison de rhum de ses plantations de la Martinique, et ayant parlé de cette publicité à M. Isaac, qui s'intéressait à l'*Événement*, le sénateur me pria de n'en rien faire et de renoncer à cette publicité pour lui.

Il ne voulait point qu'on pût croire un instant qu'il mêlait le commerce à la politique. C'était peut-être pousser un peu loin l'honnêteté parlementaire, mais il en fut comme il le désirait. Je m'abstins.

» C'est vous dire combien M Isaac est au-dessus de toutes ces petites histoires panamistes. Raconter que j'ai pu lui proposer quoi que ce soit de la part d'Arton pour modifier son opinion sur le Panama, c'est ne point le connaître.

» Il est vrai qu'Arton m'a offert personnellement à moi, un jour, une somme de 10,000 francs pour la *Liberté des Colonies*. J'ai accepté, en lui faisant observer que M. Isaac, le directeur politique, ne devait jamais rien savoir, d'abord parce qu'il ne se mêlait jamais de l'administration du journal et qu'en suite il aurait pu supposer que je m'étais servi de son nom pour obtenir cette subvention. J'ajoute même qu'Arton parut surpris d'abord, puis, touché par mes réserves, il me dit :

» — Si ce chiffre ne vous paraît pas assez élevé, dites-le-moi, je vous donnerai davantage.

» Je considère donc, pour finir, que cette somme n'est pas excessive, puisqu'elle n'était que la rémunération de mon travail au Sénat et le paiement de la publicité faite par mes divers journaux. »

Conduite de l'enquête

Cette affaire est du reste venue se jeter d'elle-même, et sans que rien l'appelât, au travers de l'instruction du juge.

Cette instruction comprend deux parties bien distinctes : celle des généralités qui a pour but de rechercher quelles sommes Arton a reçues du Panama et à qui il les a distribuées ; ensuite elle se subdivise en autant d'instructions spéciales qu'il y a de parlementaires visés par les dénonciations d'Arton.

Ces parlementaires rentrent eux-mêmes dans trois catégories bien distinctes : d'abord, il y a ceux qui font encore partie de l'une ou l'autre des deux Chambres, ensuite ceux qui n'appartiennent plus au Parlement ; enfin ceux qui sont décédés. Il est un peu macabre de mettre des morts sur la sellette, mais il ne faut pas oublier que, dans l'instruction actuelle, Arton est le principal inculpé et qu'il doit justifier de l'emploi donné par lui aux deux millions qu'il avait reçus.

Lorsque les instructions spéciales seront terminées, le procureur déposera entre les mains des présidents des deux Chambres ses demandes en autorisation de poursuites. Les parlementaires qui siègent actuellement seront les premiers entendus, puis les anciens parlementaires. On s'occupera en troisième lieu seulement des défunts, dont les familles pourront être rendues responsables au point de vue civil.

Il faudra sans doute quelques jours encore à M. Le Poittevin pour être en état de transmettre